



Cabinet du président
Tél.: 067 283.777
Fax: 067 233 971
E-mail : bwpresidentjtp@just.fgov.be

Rép. : 0029/2020

ORDONNANCE

Nous, Marc NICAISE, président des juges de paix et des juges au tribunal de police du Brabant wallon, assisté de Agnès MATHIEU, greffier en chef des justices de paix et du tribunal de police du Brabant wallon,

Vu les dispositions de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire;

Vu l'urgence sanitaire s'agissant la qualification de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé de l'épidémie du coronavirus « Covid-19 »;

La situation sanitaire demeurant préoccupante il s'impose de faire application stricte du principe général de précaution ;

Ainsi, décidons de prolonger jusqu'à nouvel ordre les mesures prises par ordonnance du 30 avril 2020 (rép. 0016/2020 – voir www.jpwb.be et www.tpbw.be, onglet « renseignements »);

Dison que la présente ordonnance :

- a) sera communiquée par e-mail aux membres des justices de paix et du tribunal de police;
- b) sera affichée avec notre ordonnance 0016/2020 aux accès aux greffes à l'endroit le plus approprié;
- c) fera l'objet d'une publicité par communiqué sur le site internet des justices de paix et du tribunal de police ;

La situation étant évolutive, elle continuera à faire l'objet d'un monitoring permanent.

Fait en Notre Cabinet, à Nivelles, le 30 juin 2020

Agnès MATHIEU
Greffier en chef

Marc NICAISE
Président